



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 77/2026

**OBJET : Remplacement de Mme Sylvie PITIS au sein de la commission
« Services à la population et citoyenneté »**

Le Conseil municipal a été convoqué le 15 septembre 2026 (article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 21 septembre 2026, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Madame le Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Quynh NGO, M. Robert ALLY, Mme Philomène PINTO, M. Cyril POISSONNIER, Mme Marie HAMIDOU, Mme Jeannette BRAZDA, M. Pascal LEROY, Adjoints au Maire ; M. Albert BLOSSI, M. Didier PLISSON, M. Pierre GRARE, M. Yvon COADOU, Mme Laurence AGRAPART, M. Paulo RAMOS, M. Daniel GIZZI, M. Vincent MAUDUIT, Mme Sandrine BIGOTTE, Mme Carole PERSONNIER, M. Thierry HORDESSEAUX, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Caroline DELAIRE, Mme Sandra MARTHELY, Mme Audrey JOACHIM, Mme Amel EL BAKLOUTI, Mme Camille HERAULT, M. Stéphane KUSTER, Mme Dominique HERAULT, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : M. Jean-Jacques LEGRAND donne pouvoir à Mme Quynh NGO, M. Lionel MARSAULT donne pouvoir à Mme Philomène PINTO, M. Didier GUYOT donne pouvoir à M. Pascal LEROY, Mme Aurelie BOUDET donne pouvoir à Mme Marie HAMIDOU, Mme Grace PAN donne pouvoir à M. Thierry HORDESSEAUX, M. Jean-Marc MIALET donne pouvoir à Mme Dominique HERAULT.

Mme Marie HAMIDOU, Conseillère municipale, a été désignée dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : B. VERMILLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2121-33,

Vu la délibération n° 57/2026 du Conseil municipal du 22 juin 2026 portant sur la création des commissions municipales,

Vu la démission de Mme Sylvie PITIS, conseillère municipale du Conseil municipal et membre de la commission « services à la population et citoyenneté »,

Considérant que par délibération n° 57/2026 du 22 juin 2026, le Conseil municipal a créé les commissions municipales « Finances et Administration générale », « Aménagement du territoire, Cadre de vie et Patrimoine » ainsi que « Services à la Population et Citoyenneté »,

Considérant que par la même délibération, le Conseil municipal a désigné les membres desdites commissions,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau membre de la commission « services à la population et citoyenneté » en remplacement de Mme Sylvie PITIS, démissionnaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, après un vote à main levée,

DESIGNE Mme Camille HÉRAULT comme membre de la commission « services à la population et citoyenneté » en remplacement de Mme Sylvie PITIS, démissionnaire ;

PRECISE la liste des membres de ladite commission à ce jour :

- Marie HAMIDOU
- Philomène PINTO
- Jean-Jacques LEGRAND
- Pascal LEROY
- Thierry HORDESSEAUX
- Sandra MARTHELY
- Paulo RAMOS
- Emmanuelle DI MAMBRO
- Albert BLOSSI
- Carole PERSONNIER
- Caroline DELAIRE
- Amel EL BAKLOUTI
- Dominique HÉRAULT
- Camille HÉRAULT

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.